

# Résolution

## Surveillance et espionnage de la part des Etats-Unis

Dépôt :

Claude ADAM, déi gréng  
Luxembourg, le 2 juillet 2013

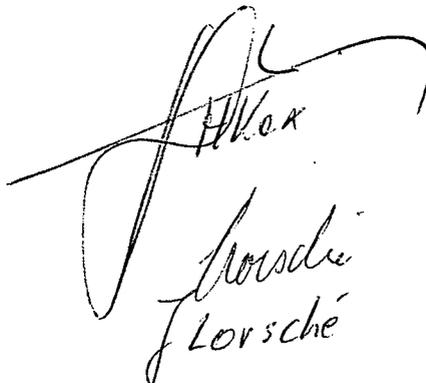
### La Chambre des Député-e-s,

- Considérant que le programme secret « PRISM » est un programme de surveillance électronique et de collecte de renseignements à partir des communications Internet à l'intérieur et à l'extérieur des Etats-Unis et qu'il cible prioritairement des personnes vivant hors des États-Unis ;
- Consternée par l'étendu de cette surveillance mondiale et systématique qui permet aux services de renseignement des Etats-Unis d'accéder de manière automatisée aux données et aux activités de plus d'un milliard de personnes qui utilisent les services des grands fournisseurs américains de services Internet ;
- Vu que cet accès aux données inclut, à côté des logs de connexion internet et téléphonique, les contenus des boîtes de courrier électronique, de données de réseaux sociaux, photos, vidéos, vidéoconférences, chats, les appels VoIP et les fichiers entreposés dans les services « cloud » ;
- Estimant que ces révélations confirment avec force les craintes quant au défaut de protection des données et à la surveillance des citoyens européens déjà exprimées lors de la modification de loi américaine « *Foreign Intelligence Surveillance Act (FISA)* » en 2008 ;
- Considérant inacceptables les activités d'espionnage politique des services de renseignement américain aussi bien à l'encontre de l'Union européenne, de pays membres et d'organisations internationales ;

### Demande

- L'arrêt immédiat de ces activités de surveillance et d'espionnage à l'encontre des citoyens, sociétés et institutions européennes et nationales ;
- de la part des Etats-Unis des preuves de leur bonne volonté afin de continuer à négocier entre partenaires sur base de confiance mutuelle ;
- à son Président de transmettre la présente résolution à la Chambre des Représentants, au Sénat et au Président des Etats-Unis.

C. ADAM

Lorsché  
Lorsché

GIRA P.



M. B. 7.12.13